



Rue de Pintamont, 54  
7800 ATH

TEL : 068/338544 - FAX : 068/331744  
Email : [ais.valdedendre@skynet.be](mailto:ais.valdedendre@skynet.be)  
N° d'entreprise : 0552.843.085  
Agréée par le Gouvernement Wallon

Date : .....

Lieu : .....

### **Promesse de mise en gestion**

Cette proposition à une durée de validité de **3 mois** à dater de l'envoi de ce courrier. Passé ce délai, sans signature elle sera considérée comme nulle et non avenue. Une nouvelle évaluation du bien sera demandée par nos services si ultérieurement, vous souhaitez une prise en gestion »

#### **Précautions**

Je déclare que :

- a) je suis le seul propriétaire du bien en question
- b) le bien immobilier est loué libre de tout litige connu

Le(s) soussigné(s) : .....

Agissant en qualité de propriétaire des biens immobiliers sis :

.....

confie la gestion de son/ses bien(s) à l'A.I.S DU VAL DE DENDRE dont le siège social est sis à 7800 Ath – Rue de Pintamont 54.

Par la présente, le soussigné marque son accord sur les termes de la présente promesse dont les articles suivent ci-après :

1. je confie à « l'A.I.S. du Val de Dendre » la mission de rechercher un locataire pour le bien repris ci plus haut et l'autorise à effectuer toutes les démarches utiles et opérations diverses à cette fin.
2. je fixe la durée de la présente promesse à .....mois, prenant cours ce jour et tacitement reconductible pour une même durée.
3. je fixe le prix de location du bien à :
  - .....euros par mois
  - .....euros de provision pour l'entretien des communs, l'électricité, l'eau et le chauffage.
  - .....euros de provision pour l'assurance incendie individuelle/abandon de recours et l'entretien des appareils de chauffe
  - Autre : .....
4. dès que l'A.I.S. du Val de Dendre a trouvé un candidat locataire, je m'engage à signer un mandat de gestion d'une durée de ..... ans.
5. si au terme de la présente promesse, l'A.I.S du Val de Dendre n'avait pas réalisé la location du bien, celle-ci ne pourrait me réclamer aucun frais.

Toutefois, au cas où un des candidats locataires ayant visité le bien avec l'A.I.S. du Val de Dendre venait à louer ledit bien directement auprès du propriétaire, sans passer par l'intermédiaire de l'A.I.S. et ce dans les deux mois suivant le terme de la présente promesse de mise en gestion, je reconnais être redevable à « l'A.I.S. du Val de Dendre » d'une indemnité équivalente à 1 mois de loyer.

Signature du propriétaire précédée de la mention manuscrite  
« lu et approuvé »